

## **Compte rendu du 2ème conseil d'école élémentaire La Fontaine du vendredi 22 février 2013.**

### En présence :

Des enseignants de l'école : Mmes Boin-Aurey, Guidoux, Lachot, Mulot, Revol et MM. Bertel, Da Silva, Dewitte, Laurini, Loyer (directeur de l'école)

De la représentante de la Municipalité, adjointe aux affaires scolaires : Mme Alzon,

De la responsable des secteurs Enfance-Jeunesse : Mme Nelly Deniot

De la psychologue scolaire, Mme Jaulmes-Constant

des représentants des parents d'élèves : Mmes Desjonqueres, Guillotte, Jourdain, Bourgeois-Joëts, Msaddak, Rénier, Schultz, Yeremiyew, M Renault

### Etaient Absents et excusés :

Mme Petit : Inspectrice de l'Éducation Nationale

Mme Lacroix, enseignante

Mme Nowicki : DDEN

## **1- Récréation et toilettes.**

Il est rappelé que l'Institution scolaire assume la responsabilité des élèves qui lui sont confiés et que la surveillance des enfants est constante et continue.

Afin de sécuriser la cour le mieux possible, M. Loyer et son équipe ont rajouté un enseignant pour la surveillance des récréations, avec une attention toute particulière sur les endroits plus reculés de la cour. Cependant en cas de problème, qui échapperait à la surveillance, M. Loyer invite les parents à l'informer afin qu'il prennent les mesures nécessaires. Il est à noter que les récréations sont calmes et qu'il n'y a pas eu d'incidents particuliers.

De nombreux problèmes persistent sur le temps périscolaire qui ont leur source d'une part dans le manque d'effectif d'animateurs, et d'autre part dans l'absence d'animations, de jeux proposés par ces derniers. Mme Clavel, est au courant et va en parler à ses animateurs.

Le bâtiment modulaire est utilisé le midi mais a une capacité limitée.

Il est rappelé qu'une bonne utilisation des toilettes est demandée aux enfants. En effet le papier toilette ne doit pas servir à boucher les wc, ni à dégrader les lieux. Les toilettes ne sont pas un lieu de jeux. Malgré le fait qu'elles soient nettoyées deux fois par jour (midi et soir), il persiste une odeur nauséabonde.

Un autre problème se pose, le nombre actuel de toilettes n'est pas suffisant, par rapport à la montée croissante des effectifs ces dernières années.

Suite à des retards le matin, il est de nouveau rappelé que l'accueil des enfants se fait à partir de 8h20, et que la porte ferme à 8h30. En cas de retard, l'enfant doit être accompagné d'un adulte pour rejoindre sa classe. Le respect de ces horaires est autant important pour l'équipe enseignante que pour les enfants.

Suite aux intempéries prévues (neige, verglas), l'école demande à la commune si elle peut anticiper (lorsqu'il y a des alertes) et saler la cour et les abords de l'entrée afin d'éviter tout blessé.

## **2- Projets de La-Fontaine.**

Les classes de Mme Boin et de M. Dewitte (les deux CE1), partiront une semaine du 3 juin au 7 juin

2013 en classe découverte. Cette classe de découverte portera sur le thème du cirque et se déroulera à Chaudon(28). Un spectacle de fin de séjour sera proposé sur place aux parents.

Les trois classes de CP, partiront 4 demi-journées en classe poney .Ce projet est financé par la caisse des écoles. Les enfants seront accueillis au centre équestre de Verrières le Buisson.

Les classes de Mme Guidoux et de M. Laurini montent chacune une pièce de théâtre de genre comique avec l'intervention de Christian Blain. Une représentation sera proposée aux parents des élèves de ces classes le mardi 18 juin 2013. Ce projet est financé par la caisse des écoles.

La fête de fin d'année de l'école aura lieu le mardi 25 juin 2013. Elle se présentera comme l'année dernière sous forme de kermesse. Afin de l'organiser dans les meilleures conditions, une réunion d'information sera proposée aux parents le vendredi 5 avril à 18h.

### **3- Loi de programmation et d'orientation.**

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, impose le cadre horaire suivant :

- 24 heures d'enseignement par semaine sur 36 semaines, 144 journées de travail.
- réparties sur 9 demi-journées.
- Ces heures d'enseignement seront organisées les lundi, mardi, jeudi ,vendredi et le mercredi matin, à raison de 5h30 maximum par jour et de 3h30 maximum par demi-journée.

Néanmoins, **diverses dérogations** peuvent être accordées, notamment pour un **enseignement le samedi matin** en lieu et place du mercredi matin par la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN). **Ces dérogations doivent être justifiées par les particularités du projet éducatif territorial (PET) et présenter des garanties pédagogiques suffisantes.** Ce décret prévoit également **la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires (APC)** en groupes restreints, qui remplaceront l'aide personnalisée actuelle. Elle est assurée par les enseignants, à raison d'1h par semaine au lieu de 2h actuellement (aide personnalisée).

Afin de prendre le temps de la concertation, la Municipalité de Wissous a décidé de demander le report de l'application de ce décret à la rentrée de septembre 2014.

Une réunion sera proposée par la mairie le mardi 9 avril 2013 à ce sujet.

La FCPE invite les professeurs à venir discuter avec les représentants des parents d'élèves de leur vécu et de leurs idées lors d'une réunion qui se tiendra le 20 mars 2013 dans la salle Aldébarande du centre St-Exupéry à 20h30.

### **4- Accueil des enfants non francophones.**

Les enfants non francophones, qui ne parlent pas du tout français, sont orientés en CLIN sur Massy afin de leur permettre d'entrer au mieux dans les apprentissages.

## **5-Mobilier et prévision de travaux.**

Toutes les chaises de CP, qui manquaient ont été livrées. Des chaises pour des adultes ont également été mises à disposition.

Madame Mulot souhaiterait que les tables de ses élèves de CP soient rabaisées.

Il manque aussi des tables individuelles dans les classes compte-tenu de la hausse des effectifs.

M.Dewitte demande à ce que son tableau blanc servant pour le VPI soit remplacé. En effet, lors de sa pose initiale, les personnes ouvrant l'emballage l'ont détérioré. Les enseignants demandent des antivols pour les ordinateurs portables.

Un marquage au sol à été demandé afin de créer trois petits terrains de football dans la cour. Un plan a été transmis à la mairie.

Il est demandé de repeindre les tracés jaunes en rouge.

Les enseignants demandent aussi un panier de basket sur le mur en brique au fond de la cour.

Les enseignants désirent qu'un des extincteurs de l'école soit déplacé car les enfants en passant dans le couloir se cognent la tête dessus et aussi que le grand panneau d'électricité soit protégé par de la mousse afin d'éviter que les élèves ne se blessent. Il serait également souhaitable que le compteur soit fermé à clé.

Les enseignants de CP interrogent le CTM pour savoir s'il peut leur fabriquer un castellet dans le cadre d'un spectacle avec leurs élèves.

Il est rappelé que le directeur est joignable sur le téléphone fixe de l'école (01-60-11-20-70), qu'il y a un répondeur et que celui-ci est consulté dès que possible.

Rappel : les 2 journées en plus des vacances de La Toussaint seront rattrapées le mercredi 22 mai 2013 et le vendredi 5 juillet 2013. Les enfants auront classe normalement.

*Fin de séance: 19h50.*

Les représentants FCPE :

Les représentants PEEP :

Les enseignants :

Le directeur :

Le Mairie :